

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/07/2024 - 98278 - 2000 B 01862 - 379 875 586 - SOCIETE DE DEVELOPPEMENT
DES PARTICIPATIONS FINANCIERES - SDPF

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

25 JUL. 2024

Sous le N° : 098278

**Société de Développement des Participations Financières
S.D.P.F.**

Société par actions simplifiée au capital de 75.104 euros
RCS PARIS B 379 875 586
4 rue d'Argenson - 75008 PARIS

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 28 juin 2024

(...)

Sixième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 3.219.012 euros.

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat à une distribution de dividendes et décide d'un montant total à distribuer de 751.040 euros, le montant complémentaire de 2.467.972 euros étant imputé au compte « *Autres réserves* » qui sera alors créditeur à hauteur de 14.560.035 euros.

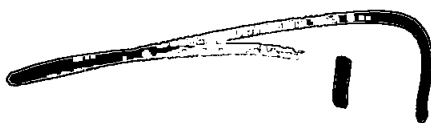
L'assemblée générale constate qu'il a été distribué des dividendes pour 314.498 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 668.600 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et 708.794 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour extrait certifié conforme

Anthony Carle
Président



Société de Développement des Participations Financières S.D.P.F.

Société par actions simplifiée au capital de 75.104 euros
RCS PARIS B 379 875 586
4 rue d'Argenson - 75008 PARIS

Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2024

Le 28 juin 2024 à 12 heures 45, les actionnaires de la Société se sont réunis au 4 rue d'Argenson - 75008 PARIS, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ou leurs mandataires.

Monsieur Anthony CARLE, Président de la Société, préside l'assemblée.

Mademoiselle Valérie CARLE, acceptant cette fonction, est appelée comme Scrutatrice.

Monsieur Pierre CARLE assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate :

que l'assemblée réunit la totalité du capital social,
que celle-ci est régulièrement constituée,
et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Le Président précise que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée lui donne quitus de cette déclaration, et indique à l'unanimité ne pas contester la validité de la convocation.

Le Commissaire aux Comptes de la Société, excusé, n'assiste pas à l'assemblée.

Le Président met alors à la disposition des actionnaires :

La feuille de présence ;
Un exemplaire des statuts de la Société ;
L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
arrêtés au 31 décembre 2023 ;
Le rapport de gestion du Président ;
Le rapport général du Commissaire aux comptes ;
Le rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion ;
Rapport du Commissaire aux comptes ;
Rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
Approbation des comptes clos au 31 décembre 2023 ;
Quitus au Président ;
Quitus aux Directeurs Généraux
Affectation du résultat ;
Approbation des conventions réglementées ;
Pouvoirs à donner.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion, du rapport général du Commissaire aux comptes et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce.

Enfin, la discussion est ouverte et un échange de vues intervient.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires propriétaires ou nu-propriétaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les opérations traduites dans lesdits comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires propriétaires ou nu-propriétaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Anthony CARLE, Président, pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires propriétaires ou nu-propriétaires.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Madame Valérie CARLE, Directeur Général, pour l'exécution de son mandat au titre l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires propriétaires ou nu-propriétaires.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Pierre CARLE, Directeur Général pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires propriétaires ou nu-propriétaires.

Sixième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 3.219.012 euros.

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat à une distribution de dividendes et décide d'un montant total à distribuer de 751.040 euros, le montant complémentaire de 2.467.972 euros étant imputé au compte « *Autres réserves* » qui sera alors créditeur à hauteur de 14.560.035 euros.

L'assemblée générale constate qu'il a été distribué des dividendes pour 314.498 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 668.600 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et 708.794 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce, approuve la conclusion, la poursuite et les effets desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires propriétaires ou nu-propriétaires.

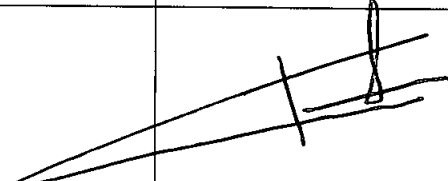
Huitième résolution - clôture

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes afin d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires propriétaires ou nu-propriétaires.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 13 heures 10.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau et seuls Associés.

Anthony Carle Président	Pierre Carle Secrétaire de l'Assemblée	Valérie Carle Scrutatrice
		

Société de Développement des Participations Financières - S.D.P.F.

Société par actions simplifiée au capital de 75.104 euros
RCS PARIS B 379 875 586
4 rue d'Argenson - 75008 PARIS

Rapport de gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire

Statuant sur les comptes sociaux clos au 31 décembre 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions de la loi et aux statuts de votre Société, afin d'examiner pour approbation les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Nous vous précisons que les comptes annuels soumis à votre approbation ont été établis selon des formes et méthodes identiques à celles des années précédentes.

Les données essentielles sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires net s'élève à 3.611.987 euros (3.408.093 euros lors de l'exercice précédent), soit une amélioration de 5.98 %.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un résultat net comptable bénéficiaire de 3.219.012 euros, après impôt et déduction des amortissements et provisions réglementairement justifiés.

La situation présentée à l'Assemblée est donc très satisfaisante.

I - Rapport sur l'activité au cours de l'exercice 2023

Le résultat d'exploitation s'améliore par rapport à l'exercice antérieur (574.985) et s'établit à 816.907 euros (+42,07%).

Le résultat financier, issu de la confrontation des montants des produits financiers et des charges liées, est très largement positif (2.613.639 euros), après une baisse significative au 31 décembre 2022 (-67.236 euros).

Le montant des emprunts remboursés en cours d'exercice s'élève à 1.008.912 euros.

Un emprunt destiné au refinancement a été souscrit à hauteur de 2.000.000 euros.

Le résultat exceptionnel s'établit à -3.685 euros.

Je vous précise que les engagements hors bilan en matière d'indemnités de départ à la retraite sont de 114.105 euros (page 18 du bilan).

Filiales et participations au 31 décembre 2023 (plus de 50 %)

ATRIUM GESTION SAS, 4 rue d'Argenson – 75008 PARIS
CABINET DE GESTION GUY SOUTOUL SAS, 37 rue Louise Michel -- 92300 LEVALLOIS-PERRET
SCI ORION, 4 rue d'Argenson – 75008 PARIS
SOGI « Société Orfila de Gestion Immobilière » SAS, 5Bis rue de l'Asile Popincourt - 75011 PARIS
A2BCD SA, 44 rue Jean Mermoz - 78600 MAISONS LAFFITTE
SEGINE SAS, 2 rue de Châteaudun - 75009 PARIS
ATRIUM GESTION PARIS 17 SAS, 16 rue Bingen -75017 PARIS
ATRIUM GESTION PARIS 15 SAS, 55 rue Fondary - 75015 PARIS
PROGESTRA SAS, 55 rue Fondary - 75015 PARIS
CABINET PG LANCE ET CIE SAS, 2 rue de Châteaudun - 75009 PARIS

Vous trouverez le tableau contenant les renseignements détaillés concernant ces filiales en page 20 du bilan.

Analyse de la situation financière

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons une analyse de la situation financière de la société, et plus particulièrement de son endettement.

Au 31 décembre 2023, la société présente un endettement bancaire de 3.904.970 euros, et dispose d'une trésorerie positive de 350.529 euros ainsi que des placements évalués à 520.143 euros.

Il est rappelé que l'endettement est inhérent à l'activité de holding de notre Société, ainsi qu'à son développement par croissance externe.

Informations relatives aux délais de paiement

En application de l'article L441-14 du Code de Commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients.

Il est précisé que, de manière générale, les délais de règlement des fournisseurs indiqués par ceux-ci sont respectés, sauf contestation.

Au 31 décembre 2023, le compte *Fournisseur et Comptes Rattachés* est de 99.479 euros, avec un délai moyen de règlement de 52,39 jours.

A la même date, le compte *Client et Comptes Rattachés* (essentiellement les facturations auprès des filiales) s'élève à 1.130.384 euros. Le crédit client est de 8,7 jours.

Prévisions 2024

Nous anticipons un développement de la branche "syndic de copropriété".

L'évolution de la branche "gérance", dans une situation tendue, reste toujours fonction de la situation économique et des décisions politiques qui seront prises (ou non) pour la relance de la construction immobilière à vocation de mise en location, de l'effectivité de la protection accordée aux bailleurs contre les squatters et les impayés, des politiques locales (notamment de la mairie de Paris) en matière de gel des loyers, ainsi que des conséquences des obligations pesant sur les bailleurs pour la mise en location, notamment en matière de performance énergétique.

Il est étudié la mise en œuvre d'une rationalisation de la structure des filiales, par des rapprochements.

A ce jour, notre Groupe reste disponible pour toute d'opportunité de développement.

Aucun évènement significatif concernant directement l'évolution de notre Société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

II – Conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce

Les conventions nouvelles susceptibles d'être soumises à l'article L.227-10 du Code de commerce font l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes.

Je vous invite à les approuver ainsi qu'à approuver les conséquences de la poursuite des conventions antérieures.

III – Affectation du résultat

Le résultat est bénéficiaire, à hauteur de 3.219.012 euros.

Nous vous proposons d'intégrer ce résultat à une distribution de dividendes à hauteur de 751.040 euros.

Le montant complémentaire de 2.467.972 euros sera imputé au compte « *Autres réserves* » qui sera alors créditeur à hauteur de 14.560.035 euros.

Je vous rappelle le vote, au cours des 3 derniers exercices, des distributions de dividendes suivantes :

le 30 juin 2021 à hauteur de 314.498, le 30 juin 2022 pour 668.600 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2023 pour 708.794 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

IV – Information sur la participation des salariés au capital social

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, aucun salarié ou ancien salarié de la Société ne détenait d'actions de la société dans le cadre d'un plan en actions ou résultant de la participation aux résultats de l'entreprise.

V – Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice ne comprennent aucune charge somptuaire au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts. Doivent être notées, au titre des montants qui ne sont pas fiscalement déductibles, les sommes de 4.096 euros pour amendes et pénalités (PV de stationnement et autres contraventions au code de la route, notre Société étant titulaire des cartes grises de la flotte de véhicules du Groupe), 49.372 euros à titre d'amortissements excédentaires, ainsi que 4.548 euros au titre de la taxe sur les voitures particulières de sociétés.

VI – Tableaux des résultats des 5 derniers exercices

Ce tableau est annexé au présent rapport et fait apparaître les résultats et autres éléments caractéristiques de notre Société au cours des cinq exercices écoulés (page 19 du bilan).

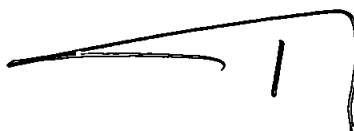
VII – Commissariat aux comptes

Il est rappelé à votre assemblée que vos commissaires aux comptes ont été nommés le 30 juin 2021, pour 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2026.

Je vais maintenant vous donner lecture des rapports généraux et spéciaux du Commissaire aux Comptes.

Enfin, j'espère votre agrément pour les résolutions proposées au vote de l'assemblée et que vous voudrez bien m'accorder le quitus pour ma gestion pour l'exercice écoulé, ainsi que pour celles des directeurs généraux de notre Société.

Anthony Carle
Président





SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Numéro SIRET : **37987558600040**
Code APE : **6420Z**

4 Rue d'Argenson
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023


COPIE CERTIFIÉE CONFORME



PRIMAUDIT INTERNATIONAL
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre Paris Ile de France
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
6, place Boulnois - 75017 PARIS
SARL au capital de 914 700 € - 442 738 837 RCS Paris - APE 6920Z

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	3 611 987	3 408 093	203 894	5.98
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	3 611 987	3 408 093	203 894	5.98
- Matières premières et approvisionnements consommés	266	692	- 426	-61.56
- Sous-traitance directe				
Marge brute sur production (II)	3 611 721	3 407 401	204 320	6.00
Taux de marge brute sur production	99.99 %	99.98 %		
Marge brute globale (I + II)	3 611 721	3 407 401	204 320	6.00
Taux de marge brute globale	99.99 %	99.98 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	569 651	648 801	- 79 150	-12.20
Valeur ajoutée produite	3 042 070	2 758 600	283 470	10.28
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	84.22 %	80.94 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	42 209	53 952	- 11 743	-21.77
- Salaires et traitements	1 513 666	1 439 415	74 251	5.16
- Charges sociales	666 916	679 992	- 13 076	-1.92
Excédent brut d'exploitation	819 278	585 241	234 037	39.99
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	22.68 %	17.17 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	4 207	10 804	- 6 597	-61.06
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	2 059	491	1 568	319.35
- Autres charges de gestion courante	223	176	47	26.70
+ Transfert de charges d'exploitation		232	- 232	-100
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	816 907	574 985	241 922	42.07
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	22.62 %	16.87 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations	2 680 000	768	2 679 232	N/S
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	95 392	15 811	79 581	503.33
+ Reprises sur provisions financières	23 315	1 688	21 627	N/S
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	785		785	N/S
- Dotations financières aux amortissements et provisions	8 564	35 941	- 27 377	-76.17
- Intérêts et charges assimilées	166 296	49 562	116 734	235.53
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements	10 993		10 993	N/S
Résultat courant avant impôts	3 430 546	507 749	2 922 797	575.64
Résultat courant / chiffre d'affaires	94.98 %	14.90 %		

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	411	35 000	- 34 589	-98.83
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital		597 543	- 597 543	-100
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 096	4 279	- 183	-4.28
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital		301 838	- 301 838	-100
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	-3 685	326 427	- 330 112	-101.13
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	207 849	182 078	25 771	14.15
Résultat net Comptable	3 219 012	652 097	2 566 915	393.64
Résultat net / chiffre d'affaires	89.12 %	19.13 %		

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	518 125		518 125	518 125	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	32 213	15 642	16 571	4 331	12 240
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations	19 348 934		19 348 934	19 348 934	
Créances rattachées à des participations	4 148		4 148	31 568	- 27 420
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	20 735		20 735	20 494	241
TOTAL (I)	19 924 154	15 642	19 908 512	19 923 453	- 14 941
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	1 130 384		1 130 384	371 535	758 849
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				4 894	- 4 894
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				89 882	- 89 882
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 807		9 807	17 813	- 8 006
. Autres	2 513 106		2 513 106	169 824	2 343 282
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	520 143	31 292	488 851	193 449	295 402
Disponibilités	350 529		350 529	602 151	- 251 622
Charges constatées d'avance	32 492		32 492	63 869	- 31 377
TOTAL (II)	4 556 462	31 292	4 525 170	1 513 416	3 011 754
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	24 480 616	46 934	24 433 683	21 436 869	2 996 814

Bilan PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 75 104 Euros)	75 104	75 104	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 964 896	2 964 896	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	7 510	7 510	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	12 092 063	12 148 760	- 56 697
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	3 219 012	652 097	2 566 915
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	18 358 585	15 848 367	2 510 218
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	3 897 691	2 908 617	989 074
. Découverts, concours bancaires	7 279		7 279
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	783 085	1 416 962	- 633 877
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 479	118 912	- 19 433
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	424 684	524 689	- 100 005
. Organismes sociaux	379 322	366 422	12 900
. Etat, impôts sur les bénéfices	201 715		201 715
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	234 830	81 493	153 337
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	47 014	53 068	- 6 054
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		118 339	- 118 339
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	6 075 098	5 588 501	486 597
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	24 433 683	21 436 869	2 996 814

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	3 611 987		3 611 987	3 408 093	203 894	5.98
Chiffres d'affaires Nets	3 611 987		3 611 987	3 408 093	203 894	5.98
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçue						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge				2 732	- 2 732	-100
Autres Produits			2 059	491	1 568	319.35
Total des produits d'exploitation			3 614 046	3 411 316	202 730	5.94
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			266	692	- 426	-61.56
Variation de stock matières premières et autres approv.						
Autres achats et charges externes			569 651	651 301	- 81 650	-12.54
Impôts, taxes et versements assimilés			42 209	53 952	- 11 743	-21.77
Salaires et traitements			1 513 666	1 439 415	74 251	5.16
Charges sociales			666 916	679 992	- 13 076	-1.92
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 207	10 804	- 6 597	-61.06
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			223	176	47	26.70
Total des charges d'exploitation			2 797 139	2 836 332	- 39 193	-1.38
RESULTAT EXPLOITATION			816 907	574 985	241 922	42.07
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations			2 680 000	768	2 679 232	N/S
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			95 392	15 811	79 581	503.33
Reprises sur provisions et transferts de charge			23 315	1 688	21 627	N/S
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			785		785	N/S
Total des produits financiers			2 799 493	18 268	2 781 225	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions			8 564	35 941	- 27 377	-76.17
Intérêts et charges assimilées			166 296	49 562	116 734	235.53
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			10 993		10 993	N/S
Total des charges financières			185 854	85 504	100 350	117.36
RESULTAT FINANCIER			2 613 639	-67 236	2 680 875	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			3 430 546	507 749	2 922 797	575.64

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	411	35 000	- 34 589	-98.83
Produits exceptionnels sur opérations en capital		597 543	- 597 543	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	411	632 543	- 632 132	-99.94
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	4 096	4 279	- 183	-4.28
Charges exceptionnels sur opérations en capital		301 838	- 301 838	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	4 096	306 116	- 302 020	-98.66
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 685	326 427	- 330 112	-101.13
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	207 849	182 078	25 771	14.15
Total des Produits	6 413 949	4 062 126	2 351 823	57.90
Total des charges	3 194 938	3 410 029	- 215 091	-6.31
RESULTAT NET	3 219 012	652 097	2 566 915	393.64
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe Légale

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 24 433 682,82 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 3 219 011,50 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Fonds commercial
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Dettes garanties par sûretés réelles
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	de 10 à 50 ans
Agencements, aménagements, installations	Non amortissable
Matériel de bureau et informatique	03 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FONDS COMMERCIAL

En conformité avec le règlement ANC N° 2015-07, les malis techniques résultants des opérations de fusions et opérations assimilées, ont été affectés en fonds commerciaux. Ils ont une durée d'utilisation non limitée et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Pour les actifs incorporels non amortissables, des tests de dépréciation sont effectués au minimum une fois par an, ainsi que chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur.

Le fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan possède une durée d'utilisation non limitée dans le temps (règlement n° 2015-06 de l'Autorité des normes comptables). De ce fait, un test de dépréciation est réalisé à chaque exercice.

La valeur recouvrable est appréciée sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Une provision pour dépréciation est constituée au titre de l'exercice si l'évaluation du fonds de commerce est inférieure à la valeur nette comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017

- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle**Intégration Fiscale :**

La SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES (SDPF) a opté à compter du 1er janvier 2020, pour une durée de cinq exercices, pour le régime de groupe prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts et se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés. Ce groupe a été formé avec les sociétés détenues par elle et qui sont au nombre de neuf au 31 décembre 2023.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

NEANT

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	518 125		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	15 766		16 446
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	15 766		16 446
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	19 380 502		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	20 494		240
TOTAL	19 400 996		240
TOTAL GENERAL	19 934 888		16 687

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			518 125	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			32 213	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			32 213	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		27 420	19 353 082	
Autres titres immobilisés			20 735	
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL		27 420	19 373 817	
TOTAL GENERAL		27 420	19 924 154	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 435	4 207		15 642
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	11 435	4 207		15 642
TOTAL GENERAL	11 435	4 207		15 642

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 207				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	4 207				
TOTAL GENERAL	4 207				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	46 043	8 564	23 315	31 292
TOTAL Dépréciations	46 043	8 564	23 315	31 292
TOTAL GENERAL	46 043	8 564	23 315	31 292
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		8 564	23 315	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	4 148		4 148
Prêts			
Autres immobilisations financières	20 735		20 735
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 130 384	1 130 384	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	9 807	9 807	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	2 513 106	2 513 106	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	32 492	32 492	
TOTAL GENERAL	3 710 673	3 685 790	24 883
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	7 279	7 279		
- plus d'un an	3 897 691	628 098	2 848 918	420 675
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	99 479	99 479		
Personnel et comptes rattachés	424 684	424 684		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	379 322	379 322		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	201 715	201 715		
- T.V.A	234 830	234 830		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	47 014	47 014		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	783 085	783 085		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	6 075 098	2 805 505	2 848 918	420 675
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 008 912			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
TUP LDL			518 125	518 125

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 924
Emprunts et dettes financières divers	2 975
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 560
Dettes fiscales et sociales	690 157
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	717 615

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	32 492	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	32 492	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 694	16.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	4 694	16.00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	3 611 987
TOTAL	3 611 987

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	3 611 987
TOTAL	3 611 987

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	3 430 546	207 969
Résultat exceptionnel (et participation)	-3 685	
Résultat comptable	3 426 861	207 969

Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises sœurs, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
EMPRUNT PG LANCE – capital restant du :	415 751
EMPRUNT BANQUE DELUBAC – capital restant du :	31 579
EMPRUNT NEOTEEM – capital restant du :	770 836
EMPRUNT TRAVAUX RUE DE LA POMPE – capital restant du :	1 788 220
EMPRUNT BRED 138 ECH. 23/01/24 – capital restant du :	72 827
EMPRUNT A2BCD – capital restant du :	681 559
EMPRUNT IDV – capital restant du :	134 994
TOTAL	3 895 766

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	6 035
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	6 035

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	9	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	10	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		114 105	
TOTAL		114 105	

Commentaires :

La société ne comptabilise pas de provisions au titre montant de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite des salariés.

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements :

Age de départ :	64 ans
Taux d'actualisation :	3,17 %
Taux de croissance des salaires :	2% constant
Table de mortalité :	TV 88/90

Selon ces paramètres, l'engagement en matière de retraite au 31 décembre 2023 s'élève à 114.105 euros.

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	75 104	75 104	75 104	75 104	75 104
b) Nombre d'actions émises	4 694	4 694	4 694	4 694	4 694
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 611 987	3 408 093	3 379 872	3 256 448	3 252 200
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	3 416 316	879 232	1 740 332	2 702 334	318 398
c) Impôt sur les bénéfices	207 849	182 078	169 237	264 664	100 645
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	3 208 467	697 154	1 571 095	2 437 670	217 753
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	3 219 012	652 097	1 565 612	2 412 493	220 978
f) Montants des bénéfices distribués	708 794	668 600	605 546		
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	684	149	335	519	46
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	686	139	334	514	47
c) Dividende versé à chaque action	151	142	129		
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	10	10	10	10	10
b) Montant de la masse salariale	1 513 666	1 439 415	1 249 633	1 252 760	1 200 757
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	666 916	679 992	589 313	598 621	682 283

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ATRIUM GESTION	92 000	1 081 685	100	1 429 078	1 429 078	17 044		6 988 073	207 379	1 280 000
SCI ORION	2 000	2 348 628	51	1 020	1 020	1 816 960		773 236	(1 022 755)	
CAB.GUY SOUTOUL	432 500	280 209	100	2 255 902	2 255 902	(345 624)		4 410 806	245 620	300 000
SOGI	163 882	619 789	100	5 800 000	5 800 000	(302 557)		3 981 358	219 861	400 000
PROGESTRA	22 867	(100 182)	100	1 168 560	1 168 560	126 089		819 171	1 827	
SEGINE	50 000	213 818	100	1 556 563	1 556 563	205 343		2 913 455	98 670	200 000
ATRIUM 15	50 000	246 526	100	750 000	750 000			2 396 938	64 304	
ATRIUM 17	50 000	429 549	100	996 699	996 699	215 493		4 590 268	180 647	400 000
A2BCD	105 000	311 806	100	2 490 877	2 490 877	3 759		3 829 036	10 394	
PG LANCE	100 000	108 491	100	1 900 234	1 957	(7 030)		1 747 242	46 006	100 000
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
NEOTEEM (1)	985 144	554 648	10	1 000 000	1 000 000				(649 409)	
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

(1) : Situation au 31 décembre 2021

Bilan détaillé ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial 20750000 FDS COMMERCIAL LDL - TUP 3/7/21	518 125 518 125		518 125 518 125	518 125 518 125	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles 21831000 MAT. INFO. 28183100 AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	32 213 32 213	15 642 15 642	16 571 -15 642	4 331 -11 435	12 240
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations	19 348 934		19 348 934	19 348 934	
26112000 TITRES DE PARTICIPAT* PG LANCE	1 900 234		1 900 234	1 900 234	
26120000 AUTRES TITRES DE PARTICIPATION	1 168 560		1 168 560	1 168 560	
26130000 TITRES DE PARTICIPATION NEOTEEM	1 000 000		1 000 000	1 000 000	
26160000 TITRE DE PARTICIPATION ATRIUM	1 429 078		1 429 078	1 429 078	
26161000 TITRES DE PARTICIPATION ATRIUM 15	750 000		750 000	750 000	
26191000 TITRES DE PARTICIPATION SOUTOUL	2 255 902		2 255 902	2 255 902	
26198000 TITRES DE PARTICIPATION SOGI	5 800 000		5 800 000	5 800 000	
26199500 TITRES DE PARTICIPATION ORION	1 020		1 020	1 020	
26199600 TITRES DEPARTICIPATIONS A2BCD	2 490 877		2 490 877	2 490 877	
26199800 TITRES DE PARTICIPATIONS SEGINE	1 556 563		1 556 563	1 556 563	
26199900 TITRES DE PARTICIPATION ATRIUM 17*	996 699		996 699	996 699	
Créances rattachées à des participations	4 148		4 148	31 568	- 27 420
26799600 CREANCE S/ PARTICIPATION Gde OURSE	3 968		3 968	30 800	
26799700 INTERETS S/ CREANCES PARTICIPATION	180		180	768	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	20 735		20 735	20 494	241
27510000 DEPOTS VERSES	17 350		17 350	17 350	
27520002 DEPOT CAUTION CARBURANT	125		125	125	
27550000 CAUTIONNEMENTS VERSES	3 259		3 259	3 019	
TOTAL (I)	19 924 154	15 642	19 908 512	19 923 453	- 14 941

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
Marchandises					
Créances Clients et comptes rattachés 41110000 CLIENTS VENTES DE BIENS SERVICES	1 130 384 1 130 384		1 130 384 1 130 384	371 535 371 535	758 849 758 849
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs 40111000 FOURNISSEURS DEBITEURS				4 894 4 894	- 4 894 - 4 894
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices 44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES				89 882 89 882	- 89 882 - 89 882
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 44562000 ETAT TAV SUR IMMOBILISATIONS 44566000 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES 44586000 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	9 807 6 047 3 760		9 807 6 047 3 760	17 813 815 6 798 10 200	- 8 006
. Autres 44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR 45100000 ATRIUM GESTION PARIS 8 45112000 PG LANCE & CIE 45114000 PROGESTRA 45130000 A2BCD 45180000 SEGINE 45190000 ATRIUM GESTION PARIS 17 45199001 ATRIUM COMPTE COURANT IS 45199002 SOUTOUL COMPTE COURANT IS 45199003 SOGI COMPTE COURANT I.S. 45199004 A2BCD COMPTE COURANT IS 45199005 PG LANCE COMPTE COURANT IS 45199008 SEGINE COMPTE COURANT IS 45199010 PROGESTRA COMPTE COURANT IS 45512000 SCI ORION	2 513 106 5 109 6 681 120 000 630 210 660 215 974 53 936 79 183 63 007 2 981 545 1 754 400		2 513 106 5 109 6 681 120 000 630 210 660 215 974 53 936 79 183 63 007 2 981 545 1 754 400	169 824 596 100 000	2 343 282
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement 50300000 ACTIONS 50810000 COMPTE PLACEMENT C.A.T. 59080000 PROV DEPRE AUTRES VALEURS ET CREANCES AS	520 143 216 188 303 955	31 292	488 851 216 188 303 955 31 292	193 449 239 492 -46 043	295 402
Disponibilités 51210000 BANQUE DELUBAC 51210800 SOCIETE GENERALE 51210900 BANQUE PALATINE 51220000 BANQUE BRED 51230000 BANQUE MONTE-PASCHI 51230001 BANQUE MP - TITRES 51240000 BANQUE CREDIT AGRICOLE	350 529 80 315 391 569 3 825 26 212 4 452		350 529 80 315 391 569 3 825 26 212 4 452	602 151 49 5 876 575 489 6 042 3 509 6 734 4 452	- 251 622
Charges constatées d'avance 48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	32 492 32 492		32 492 32 492	63 869 63 869	- 31 377 - 31 377
TOTAL (II)	4 556 462	31 292	4 525 170	1 513 416	3 011 754
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	24 480 616	46 934	24 433 683	21 436 869	2 996 814

Bilan détaillé PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 75 104 Euros) 10130000 CAPITAL SOCIAL	75 104 75 104	75 104 75 104	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ... 10430000 PRIMES D'APPORT	2 964 896 2 964 896	2 964 896 2 964 896	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale 10611000 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	7 510 7 510	7 510 7 510	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves 10680000 AUTRES RESERVES	12 092 063 12 092 063	12 148 760 12 148 760	- 56 697 - 56 697
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	3 219 012	652 097	2 566 915
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	18 358 585	15 848 367	2 510 218
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts	3 897 691	2 908 617	989 074
16400000 EMPRUNT PG LANCE	415 751	556 076	
16411000 ENMPRUNT BANQUE DELUBAC	31 579	94 454	
16412000 PRET SOCIETE GENERALE (FIN 15/4/29)	770 836	908 984	
16440000 EMPRUNT BRED 137 ECH. 22/10/23		70 079	
16450000 EMPRUNT BRED 138 ECH. 23/01/24	72 827	143 671	
16460000 EMPRUNT STE GLE BUREAUX POMPE	1 788 220		
16499000 EMPRUNT A2BCD	681 559	924 110	
16499700 EMPRUNT IDV	134 994	184 673	
16499800 EMPRUNT SEGINE		22 632	
16884000 INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS CREDIT	1 924	3 939	
Découverts, concours bancaires	7 279		7 279
51210800 SOCIETE GENERALE	7 279		7 279

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Emprunts et dettes financières diverses			
Divers			
Associés	783 085	1 416 962	- 633 877
45100000 ATRIUM GESTION PARIS 8		1 223 666	
45110000 SOGI	349 205		
45112000 PG LANCE & CIE		60 000	
45120000 SOUTOUL	407 643		
45199901 ATRIUM COMPTE COURANT IS		26 294	
45199902 SOUTOUL COMPTE COURANT IS		15 207	
45199903 SOGI COMPTE COURANT I.S.		59 557	
45199905 PG LANCE COMPTE COURANT IS	11 389		
45199908 SEGINE COMPTE COURANT IS	8 914		
45199909 ATRIUM 17 COMPTE COURANT IS	2 959	26 730	
45880000 ASSOCIES OPERATIONS COMMUN. INT COURUS	2 975	5 508	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 479	118 912	- 19 433
40110000 FOURN ACHATS DE BIENS OU SERV	76 919	57 712	
40810000 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	22 560	61 200	
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	424 684	524 689	- 100 005
42100000 PERS REMUNERATIONS DUES		1 967	
42820000 PERS CONGES A PAYER	64 684	162 722	
42830000 PROV PRIMES A PAYER	360 000	360 000	
. Organismes sociaux	379 322	366 422	12 900
43100000 SECURITE SOCIALE	79 743	70 454	
43710000 GROUPE TAITBOUT-NOVALIS	38 962	37 414	
43800000 MUTUELLE PREVOYANCE	16 068	15 647	
43850000 KLESIA PREV. NON CADRE		387	
43860000 ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	74 549	72 522	
43861000 CHARGES S/ PRIMES A PAYER	170 000	170 000	
. Etat, impôts sur les bénéfices	201 715		201 715
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	201 715		201 715
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	234 830	81 493	153 337
44551000 ETAT TVA A DECAISSER	46 434	30 775	
44571000 ETAT TVA COLLECTEE	188 396	50 718	
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	47 014	53 068	- 6 054
44210000 PRELEVEMENTS A LA SOURCE	42 158	39 869	
44862000 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	1 478	104	
44863000 FORMATION CONTINUE A PAYER	2 053	1 755	
44863500 CVAE - CFE	1 325		
44865000 TVTS A PAYER		11 340	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		118 339	- 118 339
41111000 CLIENTS CREDITEURS		67 224	
46700000 DEB ET CRED DIVERS - AUTRES		51 115	
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	6 075 098	5 588 501	486 597
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	24 433 683	21 436 869	2 996 814

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	3 611 987		3 611 987	3 408 093	203 894	5.98
70680100 PRESTATIONS ATRIUM 15	224 000		224 000	104 000		
70680110 PRESTATIONS PG LANCE	210 000		210 000	202 000		
70680120 PRESTATIONS PROGESTRA	57 000		57 000	39 000		
70680700 PRESTATIONS ATRIUM	799 000		799 000	808 000		
70681000 PRESTATIONS SOUTOUL	460 000		460 000	433 000		
70685000 PRESTATIONS SOGI	439 000		439 000	428 000		
70686000 PRESTATIONS A2BCD	427 000		427 000	408 000		
70688000 PRESTATIONS SEGINE	318 000		318 000	307 000		
70689000 PRESTATIONS ATRIUM 17	594 000		594 000	554 000		
70880001 REFACT.FLOTTE ATRIUM	1 374		1 374	10 980		
70880002 REFACT. FLOTTE SOUTOUL	14 150		14 150	24 018		
70880003 REFACT. FLOTTE SOGI				3 226		
70880004 REFACT. FLOTTE A2BCD				14 642		
70880008 REFACT. FLOTTE SEGINE				2 281		
70880009 REFACT. FLOTTE ATRIUM 17				3 874		
70880010 REFACT. FLOTTE ATRIUM 15				4 325		
70881000 REFACT.ANNONCES METIERS	68 462		68 462	61 746		
Chiffre d'affaires Net	3 611 987		3 611 987	3 408 093	203 894	5.98

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçue				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charge		2 732	- 2 732	-100
79100000 TRANSF. CHARGES D'EXPLOITATION		232		
79130000 PEC OPCO - REFACT.FORMATIONS		2 500		
Autres Produits	2 059	491	1 568	319.35
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	2 059	491	1 568	319.35
Total des produits d'exploitation	3 614 046	3 411 316	202 730	5.94
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	266	692	- 426	-61.56
60210000 ACHATS MATIER.CONSUMMABLES	266	692	- 426	-61.56
Variation de stock matières premières et autres approv.				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Autres achats et charges externes	569 651	651 301	- 81 650	-12.54
60610000 ACHATS FOURN.NON STOCK.(ENERGIE EAU)	11 240	11 378		
60610001 ESSENCE ATRIUM	89	94		
60610002 ESSENCE SOUTOUL	52	233		
60610003 ESSENCE SOGI		42		
60610004 ESSENCE A2BCD		254		
60610010 ESSENCE ATRIUM 15		471		
60611200 RECHARGE VEHICULE ELECTRIQUE	503	160		
60620000 PHOTOCOPIES		312		
60630000 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT	2 990	3 516		
60640000 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	1 292	1 173		
61110000 SOUS-TRAITANCE PAIE	3 032	2 914		
61150000 SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	17 837	16 234		
61150800 LOGICIELS	2 125	2 323		
61325500 LOCATION IMMOBILIERE - 4 RUE D'ARGENSON	39 114	36 229		
61354000 LOC.VEHICULES SDPF	61 831	53 297		
61354501 LOC. VEHICULES - ATRIUM	1 130	2 663		
61354502 LOC. VEHICULES - SOUTOUL	14 098	15 750		
61354503 LOC. VEHICULES - SOGI		298		
61354504 LOC. VEHICULES - A2BCD		1 152		
61354510 LOC. VEHICULES ATRIUM 15		575		
61425500 CHARGES LOCATIVES 4 RUE D'ARGENSON	2 446			
61427000 CHARGES LOCATIVES ED.VAILLANT		4 985		
61520000 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER		5 094		
61520001 TRAVAUX COPRO. ED. VAILLANT		10 812		
61520100 TRAVAUX COPRO ED.VAILLANT	495			
61550000 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	4 625			
61550200 ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	4 080	9 910		
61550201 ENTRETIEN MAT. ROULANT ATRIUM	155	1 589		
61550202 ENTRETIEN MAT. ROULANT SOUTOUL		726		
61550203 ENTRETIEN MAT. ROULANT SOGI		528		
61550204 ENTRETIEN MAT. ROULANT A2BCD		2 533		
61550210 ENTRET. MAT. ROULANT ATRIUM 15		25		
61550900 LICENCES INFORMATIQUES	2 469	6 547		
61560100 MAINTENANCE INFORMATIQUE	151 095	151 548		
61560700 MAINTCE AUTRE QU'INFO	9 300	9 153		
61630003 ASSURANCES AUTOMOBILE	5 862	9 141		
61630004 ASSURANCES DIVERSES	4 518	4 130		
61630103 ASSURANCES AUTOMOBILE ATRIUM		6 571		
61630203 ASSURANCES AUTOMOBILE SOUTOUL		7 295		
61630303 ASSURANCES AUTOMOBILE SOGI		2 357		
61630403 ASSURANCES AUTOMOBILE A2BCD		10 703		
61630803 ASSURANCES AUTOMOBILE SEGINE		2 281		
61630903 ASSURANCE AUTOMOBILE ATRIUM 17		3 874		
61631003 ASSURANCE AUTOMOBILE ATRIUM 15		3 254		
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	3 902	2 590		
62260000 HONORAIRES	11 988	41 155		
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	288	45		
62300000 PUBLICITE	132	3 046		
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	68 462	61 746		
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	171	257		
62370000 DONS	200	750		
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	45 018	38 308		
62510001 FRAIS DEPLACEMENT ATRIUM		46		
62560000 MISSIONS	79 635	81 767		
62600000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATIONS	291	380		
62610000 TELEPHONE STANDARD	1 172	1 149		
62612000 TELEPHONES PORTABLES	4 500	3 721		
62614000 HEKTOR ABT (LA BOITE IMMO)	2 252	2 151		
62710000 FRAIS SUR TITRES	8 853	5 648		
62810000 CONCOURS DIVERS COTISATIONS	1 239	1 430		
62820000 FRAIS DIVERS DE GESTION	769	216		
62820001 FRAIS DIVERS DE GESTION ATRIUM		18		
62820002 FRAIS DIVERS DE GEST* SOUTOUL		14		
62820010 FRAIS DIVERS GEST* ATRIUM 15		0		
62830000 FORMATION DE PERSONNEL	402	4 740		
Impôts, taxes et versements assimilés	42 209	53 952	- 11 743	-21.77
63110000 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	12 326	9 549		
63330000 IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	11 084	9 479		
63511000 IMPOTS CVAE - CFE	11 431	19 771		
63512000 IMPOTS TAXES FONCIERES	1 828	2 829		
63512100 TAXE SUR LES ORDURES MENAGERES	526	541		
63513000 IMPOTS LOCAUX AUTRES	466	444		
63514000 IMPOTS TAXE SVEHICULES SOCIETES	4 548	11 340		
Salaires et traitements	1 513 666	1 439 415	74 251	5.16
64110000 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BASE	1 369 059	1 276 223		
64112000 SAL. VARIATIONS CONGES PAYES	-98 038	70 958		
64113000 PRIMES	273 000	128 000		
64116000 PRIME EXCEPTIONNELLE NON SOUMISE	6 000			
64140000 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 523	2 256		
64180000 DEDUCTION AV. EN NATURE	-38 878	-38 022		

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Charges sociales	666 916	679 992	- 13 076	-1.92
64510000 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	387 210	329 169		
64534000 PERS COTISATIONS ART.83 - AVIVA	194 210	175 613		
64535000 ALLIANZ CADRES	17 054	14 675		
64536000 MUTUELLE & PREVOYANCE NOVALIS	15 187	13 500		
64537000 PERS KLESIA PREV NON CADRES		851		
64540000 PERS COTISATIONS AUX ASSEDIC	38 847	35 705		
64580000 PERS COTISATIONS AUTRES ORG SOCIAUX	-43 475	31 265		
64750000 PERS MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	1 604	1 675		
64800000 PERS AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	45 794	42 700		
64810000 PERS TICKETS RESTAURANT	10 485	10 341		
64820000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		24 500		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4 207	10 804	- 6 597	-61.06
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	4 207	10 804	- 6 597	-61.06
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	223	176	47	26.70
65800000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	223	176	47	26.70
Total des charges d'exploitation	2 797 139	2 836 332	- 39 193	-1.38
RESULTAT D'EXPLOITATION	816 907	574 985	241 922	42.07
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations	2 680 000	768	2 679 232	N/S
76110000 REVENUS TITRES DE PARTICIPATION	2 680 000		2 679 232	N/S
76170000 REVENUS CREANCES RATTACHEES A PARTICIPAT		768		
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés	95 392	15 811	79 581	503.33
76400000 REV.DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	20 341	6 710		
76800000 AUTRES PROD.FINANCIERS	75 051	9 101		
Reprises sur provisions et transferts de charge	23 315	1 688	21 627	N/S
78665000 REP.PROV.VAL.PLACEMENT	23 315	1 688	21 627	N/S
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	785		785	N/S
76700000 PRODUIT S/CESS.VAL.PLACEMENT	785		785	N/S
Total des produits financiers	2 799 493	18 268	2 781 225	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions	8 564	35 941	- 27 377	-76.17
68665000 DOT.PROV.VAL.PLACEMENT	8 564	35 941	- 27 377	-76.17
Intérêts et charges assimilées	166 296	49 562	116 734	235.53
66111000 INTERETS EMPRUNT DELUBAC	394	770		
66112000 INTERETS EMPRUNT SOCIETE GENERALE	12 011	9 090		
66112100 INTERETS EMPRUNT RUE LA POMPE STE GLE	59 306			
66116000 INTERETS S/EMPRUNT BRED (LDL)	3 998	7 473		
66120000 INTERETS S/EMPRUNT SOGI				
66130000 INTERETS S/EMPRUNT A2BCD	6 879	9 184		
66140000 INTERETS S/EMPRUNT I.D.V.	1 409	1 881		
66150000 INTERETS COMPTES COURANTS DEPOTS CRED	112	797		
66151000 INT. S/CPTÉ COURANT	77 846	14 508		
66160000 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS FINANCEMEN	39	1		
66170000 INTERETS OBLIGATIONS CAUTIONNEES		171		
66180000 INTERETS DETTES COMMERCIALES	3 935	5 053		
66800000 AUTRES CHARGES FINANCIERES	367	635		
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	10 993		10 993	N/S
66700000 CHARGES S/CESS.VAL.PLACEMENT	10 993		10 993	N/S
Total des charges financières	185 854	85 504	100 350	117.36

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
RESULTAT FINANCIER	2 613 639	-67 236	2 680 875	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 430 546	507 749	2 922 797	575.64
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>77180000 EXCEPT AUTRES PROD.EXCEP.OP DE GESTION</i>	411 411	35 000 35 000	- 34 589 - 34 589	-98.83 -98.83
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>77520000 EXCEPT PRODTS CESS ELEM ACTIF CEDES CORP</i> <i>77560000 EXCEPT PRODTS CESS ELEM ACTIF CEDES FINA</i>		597 543 500 000 97 543	- 597 543	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	411	632 543	- 632 132	-99.94
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion <i>67120000 EXCEPT PENALITES ET AMENDES</i> <i>67180000 EXCEPT AUTRES CHARGES SUR OP GESTION</i>	4 096 4 096	4 279 4 007 272	- 183 4 096	-4.28 N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital <i>67520000 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES CORPORELS</i> <i>67560000 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES FINANCIER</i>		301 838 301 798 40	- 301 838	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	4 096	306 116	- 302 020	-98.66
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 685	326 427	- 330 112	-101.13
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices <i>69810000 INTEGRATION FISCALE CHARGES</i> <i>69900000 CREDIT IMPOT MECENAT</i>	207 849 207 969 -120	182 078 182 528 -450	25 771	14.15
Total des Produits	6 413 949	4 062 126	2 351 823	57.90
Total des charges	3 194 938	3 410 029	- 215 091	-6.31
RESULTAT NET	3 219 012	652 097	2 566 915	393.64
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES										1 2								
Adresse de l'entreprise		4 Rue D'Argenson 75008 PARIS										Durée de l'exercice précédent *		1 2						
Numéro SIRET *		3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0										Néant ☐ *								
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 3						
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA																		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Prais d'établissement *	AB										AC							
		Frais de développement *	CX										CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG							
		Fonds commercial (1)	AH										AJ		518 125					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK							
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terreins	AN										AO							
		Constructions	AP										AQ							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS							
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU		15 642					
		Immobilisations en cours	AV										AW							
		Avances et acomptes	AX										AY							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT							
		Autres participations	CU										CV		19 348 934					
		Créances rattachées à des participations	BB										BC		4 148					
Autres titres immobilisés		BD										BE								
Prêts		BF										BG								
Autres immobilisations financières *		BH										BI		20 735						
TOTAL (II)		BJ										19 924 154		BK		15 642		19 908 512		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM							
		En cours de production de biens	BN										BO							
		En cours de production de services	BP										BQ							
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS							
		Marchandises	BT										BU							
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW							
	CRÉANCES	Cherchs et comptes rattachés (3)*	BX										BY		1 130 384					
		Autres créances (3)	BZ										CA		2 522 913					
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC							
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD										CE		31 292		488 851			
		Disponibilités	CF										CG				350 529			
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI				32 492			
		TOTAL (III)	CJ										4 556 462		CK		31 292		4 525 170	
		Frais d'émission d'emprunt à émettre (IV)	CW																	
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM																	
Écarts de conversion actif * (VI)		CN																		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										24 480 616		1A		46 934		24 433 683		
Renvois : (1) Dont droit au bail.												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :										Stocks				Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2024

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 75 104)	DA	75 104		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	2 964 896		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	7 510		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	12 092 063		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 219 012		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	18 358 585	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 904 970		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	783 085		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	99 479		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 287 565		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	6 075 098		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	24 433 683		
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 805 505			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	7 279			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	3 611 987	FH		FI	3 611 987	
		FJ	3 611 987	FK		FL	3 611 987	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 059	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 614 046	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	266	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	569 651	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	42 209	
	Salaires et traitements *					FY	1 513 666	
	Charges sociales (10)					FZ	666 916	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce ☐ HS) - dotations aux provisions					GA	4 207
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	223	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 797 139
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	816 907	
Options recommandées	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 680 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	95 392	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	23 315	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	785	
Total des produits financiers (V)						GP	2 799 493	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	8 564	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	166 296	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	10 993	
Total des charges financières (VI)						GU	185 854	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 613 639	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 430 546	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	411	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	411	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	4 096	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	4 096	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(3 685)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	207 849	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 413 949	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 194 938	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	3 219 012	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *			HP	
		Crédit bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octes)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires	A9
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
SOLDE PRIX DE CESSION				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMENDES ET PENALITES				4 096	411	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAO Experts-comptables janvier 2024 : Etat préliminaire.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2024

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES										Néant ☐ *	
CADRE A			IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	518 125	KE		KF	
	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	15 766	LC		LD	16 446
Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
Avances et acomptes					LK		LL		LM		
TOTAL III					LN	15 766	LO		LP	16 446	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U	19 380 502	8V		8W	
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	20 494	IU		IV	240
	TOTAL IV					LQ	19 400 996	LR		LS	240
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	19 934 888	ØH		ØJ	16 687	
CADRE B			IMMOBILISATIONS			Diminutions par virement de poste à poste 1		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					IO		LV	518 125	IY	
	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	32 213	MT	
Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
Avances et acomptes					NC		ND		NE		
TOTAL III					IY		NG		NH	32 213	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
	Autres participations					IØ		ØX	27 420	ØY	19 353 082
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	20 735
	TOTAL IV					I3		NJ	27 420	NK	19 373 817
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	27 420	ØL	19 924 154	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE []

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE - []

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE = []

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : État préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial		RE		RF		RJ		RJ					
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH					
TOTAL I		RK		RM		RN		RO					
Terrains		PI		PI		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG					
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 435	QM	4 207	QN		QO	15 642				
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
TOTAL II		QU	11 435	QV	4 207	QW		QX	15 642				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	11 435	ØP	4 207	ØQ		ØR	15 642				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobiliations amortissables	DOTATIONS			REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais d'établissements	MØ	NØ	N2	N3	N4	N5			N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S3				
	Inst. gles, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gles, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V4				
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM					NO				
TOTAL III													
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ						
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP			SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES Néant ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	46 043 6Y	8 564 6Z	23 315 7A	31 292
	TOTAL III	7B	46 043 TY	8 564 TZ	23 315 UA	31 292
	TOTAL GÉNÉRAL (II + III)	7C	46 043 UB	8 564 UC	23 315 UD	31 292
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	
		- financières	UG	8 564	UH	23 315
- exceptionnelles		UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat prépondérant.

Extension 2

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

IA GE Expert-comptables Janvier 2024 : Est. préalable.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐ *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	4 148	UM		UN	4 148			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	20 735	UV		UW	20 735			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1 130 384		1 130 384					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UQ))		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 807		9 807					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	2 513 106		2 513 106					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	32 492		32 492					
	TOTAUX		VT	3 710 673	VU	3 685 790	VV	24 883			
REVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	7 279		7 279						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 897 691		628 098		2 848 918		420 675		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	99 479		99 479						
Personnel et comptes rattachés		8C	424 684		424 684						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	379 322		379 322						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	201 715		201 715						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	234 830		234 830						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	47 014		47 014						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	783 085		783 085						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	6 075 098	VZ	2 805 505		2 848 918		420 675		
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 000 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 008 912	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - État pré-juridiction.

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Formulaire de détermination du résultat fiscal		Néant ☐ *		Exercice N clos le		31/12/2023		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	3 219 012			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	49 372			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	4 548			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX	4 096			
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39 1 3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	207 969			
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	200				
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3				
								TOTAL I	3 485 197			
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WP				
	Régime des sociétés mères et des filiales : Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							2A	26 800			
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							WW				
								XB				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							I6				
	Majoration d'amortissement *							WZ				
	Abattement sur les cotisations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5	
			Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)		ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 202 Q)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 septies en)		PA	
			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies en)		1F	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies en)		1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 quinquies en)		XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies en)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 quinquies en)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		X9		dont déduction exceptionnelle simulueuse de gentaux (art. 39 decies B)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	ordonne dégage par le report en arrière de déficit		ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YL		
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI		831 877		XJ		
				déficit (II moins I)						XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL				XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		831 877		XO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préliminaire

DGFIP 2058 A 2024
Extension

Extension

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	93 730
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
	8X			8Y	
	8Z			9A	
	9B			9C	
Provisions pour dépréciation *					
	9D			9E	
	9F			9G	
	9H			9J	
Charges à payer					
	9K			9L	
	9M			9N	
	9P			9R	
	9S			9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN		YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :			ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales		ZB			
						- Autres réserves		ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	652 097		Dividendes			ZE	708 794		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions			ZF			
				Report à nouveau			ZG	(56 697)			
	TOTAL I	ØF	652 097		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	652 097		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	22 995	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 116 173								XQ	118 619	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	12 276	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	415 761	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	569 651	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	11 431	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								YZ	30 778	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	42 209	
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	722 397	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	86 845	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019)*								ØB	1 642 059	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*								ZK	5.57 %	
	- Numéro de centre agréé* XP								- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		831 877	Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL					
				Plus-values à 19 % JM		Imputations JC					
	Groupe : résultat d'ensemble JD		2 257 483	Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO					
				Plus-values à 19 % JP		Imputations JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		1	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)					
	CADRE C : autres plus values taxable à 19 % (14)					

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

DGFIP N° 2059-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
---	--	------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)AGAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES Néant ☒ *

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a et 219-0 bis du CGI) 2

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a et 219-0 bis du CGI) 1

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1				
	N 2				
	N 3				
	N 4				
	N 5				
	N 6				
	N 7				
	N 8				
	N 9				
	N 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Fomulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise: SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012023 et clos le: 31122023						Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										YP	10.00
Dont apprentis										YF	
Dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	3 611 987
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	3 611 987
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	2 059
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	2 059
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	16 432
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	437 312
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	223
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	453 967
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	3 160 079
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	3 160 079
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	3 611 987
Effectifs au sens de la CVAE *										EY	10.00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX	
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3
Date de cessation										HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

ADRESSE (voie)

4 Rue D'Argenson

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

4694

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CARLE Prénom(s) AnthonyNom marital % de détention 43.50 Nb de parts ou actions 2042Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° 11 Voie Villa du RouleCode Postal 92200 Commune NEUILLY-SUR-SEINE Pays FRANCETitre (2) M Nom patronymique CARLE Prénom(s) PierreNom marital % de détention 13.00 Nb de parts ou actions 610Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° 9 Voie Boulevard du ChâteauCode Postal 92200 Commune NEUILLY-SUR-SEINE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Expert-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES



Extension 2

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) MME Nom patronymique CARLE Prénom(s) Valérie
Nom marital % de détention 43.50 Nb de parts ou actions 2042

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 56 Voie Rue Charles Lafitte

Code Postal 92200 Commune NEUILLY-SUR-SEINE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 37987558600040

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

ADRESSE (voie) 4 Rue D'Argenson

CODE POSTAL 75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

10

Forme juridique	SAS	Dénomination	ATRIUM GESTION	N° SIREN (si société établie en France)	632018503	% de détention	100.00		
Adresse :	N° 4	Voie	RUE D'ARGENSON	Code Postal	75008	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	CABINET DE GESTION GUY SOUTOUL	N° SIREN (si société établie en France)	722030129	% de détention	100.00		
Adresse :	N° 37	Voie	RUE LOUISE MICHEL	Code Postal	92300	Commune	LEVALLOIS	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	ORION	N° SIREN (si société établie en France)	449259704	% de détention	51.00		
Adresse :	N° 4	Voie	RUE D'ARGENSON	Code Postal	75008	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	SOCIETE ORFILA DE GESTION IMMOBILIERE	N° SIREN (si société établie en France)	732005285	% de détention	100.00		
Adresse :	N° 5	Voie	BIS RUE DE L'ASILE POPINCOURT	Code Postal	75011	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	PROGESTRA	N° SIREN (si société établie en France)	390046167	% de détention	100.00		
Adresse :	N° 55	Voie	RUE FONDARY	Code Postal	75015	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Forme juridique	S.A.	Dénomination	A2BCD	N° SIREN (si société établie en France)	304497183	% de détention	100.00		
Adresse :	N° 44	Voie	RUE JEAN MERMOZ	Code Postal	78600	Commune	MAISONS-LAFFITE	Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION IMMOBILIERE DU NORD	N° SIREN (si société établie en France)	642032130	% de détention	100.00		
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DE CHATEAUDUN	Code Postal	75009	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	ATRIUM GESTION PARIS 17	N° SIREN (si société établie en France)	834956922	% de détention	100.00		
Adresse :	N° 16	Voie	RUE JACQUES BINGEN	Code Postal	75017	Commune	PARIS	Pays	FRANCE

SAGE Expert-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

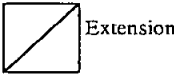
18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES



Forme juridique	SAS	Dénomination	ATRIUM GESTION PARIS 15			
N° SIREN (si société établie en France)	845012863			% de détention		100.00
Adresse :	N°	55	Voie	RUE FONDARY		
	Code Postal	75015	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	PG LANCE ET COMPAGNIE			
N° SIREN (si société établie en France)	572149581			% de détention		
Adresse :	N°	2	Voie	RUE DE CHATEAUDUN		
	Code Postal	75009	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	

SAGE Expert-comptable Janvier 2024 : EMI préparatoire.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		N° 2065-SD 2024	
IMPOT SUR LES SOCIETES		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Toujours à date de service	
Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023
Régime simplifié d'imposition		☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal ☒	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		☐	
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES 4 Rue D'Argenson 75008 PARIS			
SIRET	3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0	Mél:	adpf.pierrecarle@orange.fr
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	0 1 0 1 2 0 2 0		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE PARTICIPATIONS FINANCIERES 4 RUE D'ARGENSON 75008 PARIS			
SIRET	3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0		
B ACTIVITE			
Activités exercées	Activités des sociétés holding		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
		☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	831 877
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	Déficit
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 15 %			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs	
Repense d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
☐			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
Nom/Adresse		N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
☐			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse	
		N°	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays			
Nom		État de résidence	
		N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI ☐ NON ☒	Si oui, indication du logiciel utilisé
		EBP	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
SARL PRIMAUDIT INTERNATIONAL 6 Place Boulois 75017 PARIS		HUBERT MAZINGUE ET ASSOCIES 6 BOULEVARD VOLTAIRE 75011 PARIS	
Tél: 01.42.78.16.76		Tél: 01.45.74.70.00	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant	
		Date : 18032024 Lieu : PARIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire	
		Président Anthony CARLE	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature :	
☐			
Prestataire :			



Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2024)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES du
Adresse 4 Rue D'Argenson 75008 PARIS au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	CARLE ANTHONY PRESIDENT				11 VILLA DU ROULE 92200 NEUILLY SUR SEINE			
2	HALUZAK NICOLAS DIRECTEUR GENERAL DELEGUE				16 AVENUE VICTOR HUGO 95160 MONTMORENCY			
3	CARLE VALERIE DIRECTRICE COMMERCIALE				56 RUE CHARLES LAFITTE 92200 NEUILLY SUR SEINE			
4	CARLE LAURE RESPONSABLE JURIDIQUE				11 VILLA DU ROULE 92200 NEUILLY SUR SEINE			
5	CAUSSIGNAC FREDERIC DIR.COMPTABLE/CONTROLE DE GESTION				138 BIS AV.DE LA RESISTANCE 92350 LE PLESSIS			
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	9
1	494 808		12 961		507 769	18 360		526 129
2	229 740		10 595		240 335	8 690		249 025
3	204 602		5 096		209 698	7 582		217 280
4	198 746				198 746	7 186		205 932
5	125 942				125 942			125 942
6								
7								
8								
9								
10								
**	1 253 838		28 652		1 282 490	41 818		1 324 308

**TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	79 635
Total	79 635

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2023 . . . (total col.9 + total col.10) 10	1 403 943	- de l'exercice . 2023 . . 10	831 877
- de l'exercice précédent 10	1 052 943	- de l'exercice précédent 10	913 128

Nom et qualité du signataire Anthony CARLE
Président

À PARIS , le 18/03/2024
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Mission de présentation des comptes annuels

Page 54

2024	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464	
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice		a	(2 590 035)	
EBITDA fiscal de l'exercice		b	819 278	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)		(c-1)		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)		(c-2)		
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %		d		
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %		e		
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)		f		
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres		g		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres		h		
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)		i		
Montant des charges financières nettes en report transférées		(l bis)		
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		(i ter)		
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)		(i quater)		
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice		j		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)		k		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)		l		
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2024		Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
		Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total								

SAGE Expert-comptables Janvier 2024 : État précompté

2024	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			X
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES			
4 Rue D'Argenson 75008 PARIS			
379875586			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
MEC		120	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		200	
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Liasse Fiscale Intégration Mère

		N° 2065-SD 2024	
IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Tenir à disposition	
Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☒		Régime réel normal ☒	
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre ☐			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES 4 Rue D'Argenson 75008 PARIS			
SIRET 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0		Mél : sdpf.pierrecarle@orange.fr	
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		0 1 0 1 2 0 2 0	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère			
SOCIETE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES 4 RUE D'ARGENSON 75008 PARIS		SIRET 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0	
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Activités des sociétés holding	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 2 257 483 Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-D A ☐	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) ☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies ☐	
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
		Société d'investissement immobilier cotée ☐	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
Nom/Adresse			
N°			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
Nom/Adresse			
N°			
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays			
Nom			
État de résidence			
N°			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐			
Si oui, indication du logiciel utilisé EBP			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
SARL PRIMAUDIT INTERNATIONAL 6 Place Boulnois 75017 PARIS Tél: 01.42.78.16.76		HUBERT MAZINGUE ET ASSOCIÉS 6 BOULEVARD VOLTAIRE 75011 PARIS Tél: 01.45.74.70.00	
CGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné		Date 19032024 Lieu PARIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire Président Anthony CARLE	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ Prestataire :		Signature :	



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT
ET CRÉANCES IMPUTABLES

N° 2508-CG-SD

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Formulaire obligatoire
(art 233 A à U du code général des impôts)
2024

Dénomination de la société mèreSOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET37987558600040

Exercice ouvert le01012023clos le31122023

SIREN et dénomination des sociétés	Crédit d'impôt recherche	CICE	Crédit d'impôt famille	Réduction d'impôts Mécénat d'entreprise (art. 238 bis du CGI)	Autres crédits (2)	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales	
						Cédées à la mère	Utilisées par la mère
1	2	3	4	5	6	7	8
632018503 ATRIUM GESTION PARIS 8				5 100			
722030139 CABINET DE GESTION GUY SOUTOUL				180			
379875586 SOC.DEVPT PARTICIPAT.FINANCIERES				120			
732005285 SOC.ORFILA GESTION IMMOBILIERE				300			
642042130 SOC.ETUDE GESTION IMMO NORD EST				300			
TOTAL				6 000			
	LA	LO	LI	LH	LC	LE	LF

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédit reportables	Crédit non reportables et restituables	Crédit non reportables et non restituables
632018503 ATRIUM GESTION PARIS 8	5 100		
722030139 CABINET DE GESTION GUY SOUTOUL	180		
379875586 SOC.DEVPT PARTICIPAT.FINANCIERES	120		
732005285 SOC.ORFILA GESTION IMMOBILIERE	300		
642042130 SOC.ETUDE GESTION IMMO NORD EST	300		
TOTAL	6 000		
	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2508-CG-SD supplémentaires.
Dans ce cas, il convient de :
- numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- porter le nombre total de tableaux n° 2508 CG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

N° 2058-DG-SD

Formulaire obligatoire
(art. 213 A et U du code général des impôts)
2024

Dénomination de la société mère : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTIC

Néant



Exercice ouvert le : 01012023

clos le : 31122023

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I- SUIVI DES DEFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, 1D, Z4 et EP du tableau 2058-RG-SD)*	KD	
Déficits reportables (différence KC – KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058-RG-SD)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	

II- ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Impositions sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Impositions sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col 2 + 3 + 4 – 5 – 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : État préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-NOT-SD



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER-SD

Formulaire obligatoire
(art. 223 A à U du code général des impôts)

2024

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET de la société intégrée 37987558600040

Exercice ouvert le 01/01/2023 clos le 31/12/2023

Déclaration souscrite
concerne la société mère ☒Néant ☐

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	2 257 483		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 <i>undecies</i> du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1986 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	2 257 483		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	2 257 483		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - État précompté

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sorte de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ES-SD

Formulaire obligatoire
pour 2024 et à l'usage général des entreprises
2024

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET de la société intégrée : 37987558600040

Exercice ouvert le : 01/01/2023 clos le : 31/12/2023

☒ Rechercher la déclaration soumise
concernant la société mère

Néant ☐

A – RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019				FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ	
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH	
TOTAL				FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK – FL				FM		FN	
B – PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME				Cession d'immobilisations			
				Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions
				Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				GB	F2	F3	GF
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)						F6	GG
Autres régularisations (à détailler)				GC	F9	G1	GH
Sous total				GD	G4	G5	GI
TOTAL plus-values (GD - GI) ou moins-values (GI - GD) Taux de 19 %				GE			GJ
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %					E8		E6
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %						E7	E5

SADE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préliminaire

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

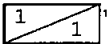
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES
OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES
À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe
sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

N° 2058-PAP-SD

Formulaire obligatoire
(art. 223 A à E du code général des impôts)

2024



Dénomination de la société mère :										SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES																
SIREN de la société mère										3	7	9	8	7	5	5	8	6								
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :																										
SIREN de la société intégrée																										
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	2	3	clos le :	3	1	1	2	2	0	2	3
A – RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble											
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²															MB											
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC						MD										
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML						MO										
TOTAL										MP						MQ										

B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotier ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSON D'ÉLÉMENTS D'ACTIF
IMMOBILISÉ ENTRE SOCIÉTÉS DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

N° 2058-PV-SD

Formulaire obligatoire
(art 123 F du code général des impôts)

2024

Dénomination de la société mère :	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES										
SIREN de la société mère :	3 7 9 8 7 5 5 8 6										
Exercice ouvert le :	0 1 0 1 2 0 2 3					clos le :	3 1 1 2 2 0 2 3				

SUIVI DES PLUS-VALUES DE CESSON NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
NO	NP	NQ	NR	NS		
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐

Plus ou moins-values non encore imposées (4)									
NT									
Plus-value				Moins-value				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐

SAGE Experts-comptables | Janvier 2024 : Etape préparatoire.

(1) Valeur d'origine du bien cédé, mentionné au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou du bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10, II-C-1 n° 250.
(2) Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.
(3) Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.
(4) Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement, mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

N° 2058-RG-SD

 Formulaire obligatoire
(art 223 A 4 U du code général des impôts)

2024

Dénomination de la société : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET : 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Exercice ouvert le : 01/01/2023

clos le : 31/12/2023

 Néant ☐

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV		35 262 076
Plus-value à 19 % (art 210 F ¹⁾ , 238 bis JA et 219-IV du CGI)	HQ		
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019	HI		
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B-6* alinéa)	HA		
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF		
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ		
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %	HM		
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)	HJ		
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	2 257 483
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD		
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN		
Déficit de l'exercice reporté en arrière*	HE		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice*	HG		
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	2 257 483
	Déficit	HL	

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19%		15%		0%
imposables	IA	Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB	Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC	Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID	Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE	Z5		EQ	
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF	Z6		ER	

SAGE Expert-comptables Janvier 2024 : État préparations.

 (1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE DES EXERCICES OUVERTS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019

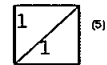
(A souscrire par la société mère au litre du résultat d'ensemble)

N° 2058-SG-SD

Formulaire obligatoir
(art 22 A & U de la loi relative aux impôts)

2024

Dénomination de la société SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES



N° SIRET : 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Exercice ouvert le 01012023

clos le 31/12/2023

Néant ☒ X -

Dénomination des sociétés		Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
		Allouées (1)	Reçues (1)	Allouées		Reçus (4)
				Déductibles (3)	non déductibles (1)	
1		2	3	4	5	6
TOTAL						

Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.

Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents, pour ceux ouverts avant le 1^{er} janvier 2019.

(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société

(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportées au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble

(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.

(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société

(5) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs n° 2058-SG-SD supplémentaires.

Dans ce cas il convient de

- numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ,
- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS****TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS
MEMBRES DU GROUPE A RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

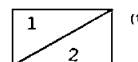
N° 2058-TS-SD

Formulaire obligatoire
en 2024 à l'U du code général des impôts

2024

Dénomination de la société mère SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0



Exercice ouvert le 01012023

clos le 31122023

Si un tableau n° 2058 ES-SD est souscrit, cocher la case

☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 10

Néant ☐

Dénomination de la société fille AA Puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (Art 210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 V du CG)	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus et moins- values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)
SDPF 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0	831 877					
A2BCD 3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 4 2	22 002					
ATRIUM GESTION PARIS 8 6 3 2 0 1 8 5 0 3 0 0 0 5 2	317 889					
ATRIUM GESTION PARIS 15 8 4 5 0 1 2 8 6 3 0 0 0 1 3						
ATRIUM GESTION PARIS 17 8 3 4 9 5 6 9 2 2 0 0 0 1 9	243 747					
CABINET SOUTOUL 7 2 2 0 3 0 1 2 9 0 0 0 3 4	347 706					
PG LANCE 5 7 2 1 4 9 5 8 1 0 0 0 5 8	61 341					
SOC.ETUDE ET GEST.IMMO N 6 4 2 0 3 2 1 3 0 0 0 1 0 5	136 106					
SOUS-TOTAL	BE 2 257 483	BF				
Résultat d'ensemble • Bénéfice (col. AC – AD en BA) • Déficit (col. AD – AC en BB)	BA 2 257 483	BB				
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058-TS-SD supplémentaires.

Dans ce cas, il convient de :

- numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

TABLEAU COMPLEMENTAIRE 2058TS

N° 2058-TS-SD 2024
EXTENSION

[illegible]



Régime fiscal des groupes de sociétés – Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 223 B bis du CGI

OGFiP N° 2463-SD 2024

(À souscrire par la société mère pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble)

Formulaire obligatoire (article 46 quater 0-ZL de l'annexe III du Code général des impôts)

Dénomination de la société mère : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES
Adresse de la société mère : 4 Rue D'Argenson 75008 PARIS

SIRET : 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A/ Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	(a)	(2 758 457)
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	(b)	2 494 730
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % b et a - 3 000 000 €)	(c)	

B/ Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal	(d)	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	(e)	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	(f)	

C/ Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plateau de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	(g)	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plateau de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant une fois et demie les fonds propres	(h)	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A/ Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)				(i)		
Montant des charges financières nettes en report transférées		(i bis)	Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI) (montant inférieur à 200 000 €)	(i ter)	Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice					(j)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)					(k)	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)					(l)	

B/ Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	(m)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	(n)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	(o)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	(p)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	(q)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	(r)				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert

2024		Régime fiscal des groupes de sociétés - Détermination du résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit							2467	
(À souscrire par la société mère au sens de l'article 223 A du CGI au libre du résultat d'ensemble)										
1. Modalités de calcul du résultat net d'ensemble imposable au taux réduit de 10 %										
1	2	3	4		5	6	7	8		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Revenus éligibles		Résultat net d'ensemble déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net d'ensemble de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit		
			SIREN des sociétés	Moment				imputés sur le déficit d'ensemble de l'exercice 8a	imposés à 10 % 8b	
Total										
2. Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement										
		Date de l'agrément			Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément					
Total										

SAGE Export-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

2024	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
		PME au sens communautaire	X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	X
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES			
4 Rue D'Argenson 75008 PARIS			
379875586			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
MEC		120	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		200	
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
		Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

2024	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
PME au sens communautaire			X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			X
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
ATRIUM GESTION PARIS 8 4 Rue D'Argenson 75008 PARIS 632018503			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
MEC		5 100	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		8 500	
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

2024	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
PME au sens communautaire			X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			X
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
CABINET GESTION SOUTOUL			
37 RUE LOUISE MICHEL 92300 LEVALLOIS-PERRET			
722030129			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
MEC		180	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		300	
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat prérempli.

2024	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
PME au sens communautaire			X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			X
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
SOC. ORFILA GESTION IMMOBILIERE			
5 BIS RUE DE L'ASILE POPIMCOURT 75011 PARIS			
379875586			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
MEC	300		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			500
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

2024	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
		PME au sens communautaire	X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	X
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
SOC.ETUDE GESTION IMMO DU NORD EST			
2 RUE DE CHATEAUDUN 75009 PARIS			
642032130			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
MEC		300	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		500	
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
		Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT = Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Liasse Fiscale Intégration Fille



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058-A-bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2024

Dénomination de la société : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET : 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2023

clos le : 31/12/2023

I- RÉINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice (report
de la ligne WA du 2058-A-SD)

	E1	3 219 012
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)	E2	266 185
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégrations de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z7	107 200
TOTAL I	E3	3 592 397

II- DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice (report de la
ligne WS du 2058-A-SD)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ, et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)	E5	2 653 320
Plus-values nettes À long terme	• imposées au taux de 19 %	EY
	• imposées au taux de 15 %	E6
	• imposées au taux de 0 %	EZ
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9

III- RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Bénéfice (I - II)		F2	939 077
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Déficit (II - I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficit antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau N° 2058-b-bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	939 077
	Déficit	F9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058-B-bis-SD

Formulaires obligatoires
(art 223 A à G du code de l'impôt des sociétés)

2024

Dénomination de la société : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☒

Exercice ouvert le : 01/01/2023

clos le : 31/12/2023

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a series-0 du CGI)	

I- SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (: Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis :)	M5ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent

II- ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col. 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) L'article 219-I-a-series-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER-SD

Formulaire obligatoire
(art. 223 A à U du code général de l'impôt)

2024

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET de la société intégrée 37987558600040

Exercice ouvert le : 01/01/2023 clos le : 31/12/2023

La déclaration souscrite concerne la société mère

Néant

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	831 877		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1996 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	831 877		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	831 877		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

SAFES Experts-comptables Janvier 2024 : État préparatoire.

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées. Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ES-SD

Formulaire obligatoire
n°1223 et 4 U du code général de l'impôt

2024

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Boîte à cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

☐

N° SIRET de la société intégrée : 37987558600040

Néant ☒

Exercice ouvert le : 01/01/2023

clos le : 31/12/2023

A – RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations				Déficit et déductions			
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA				FB			
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019				FD				FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe								FZ			
Autres régularisations (à détailler)				FG				FH			
TOTAL				FK				FL			
BÉNÉFICE (2) FK – FL				DÉFICIT FL – FK		FM				FN	

B – PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
TOTAL plus-values (GD - G1) ou moins-values (G1 - GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %			E8						E6			
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %					E7						E5	

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préliminaire

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



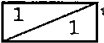
RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-PAP-SD

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES A DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU A L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

Formulaire obligatoire
(art. 223 A & U du code général de l'impôt)
2024



Dénomination de la société mère .										SOC.DE DEVELOPPEMENT PART.FINANCIER										
SIREN de la société mère										3	7	9	8	7	5	5	8	6		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications										SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATI										
SIREN de la société intégrée										3	7	9	8	7	5	5	8	6		
Exercice ouvert le		0	1	0	1	2	0	2	3	clos le	3	1	1	2	2	0	2	3		
A – RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²															MB					
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC						MD				
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI										
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML						MO				
TOTAL										MP						MQ				

B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat précomptable.

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP-SD.
2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURES A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058-FC-SD

Formulaire obligatoire
pour 2024 et à l'usage de l'ensemble des contribuables

2024

Dénomination de la société :

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET :

37987558600040

Exercice ouvert le

01/01/2023

clos le

31/12/2023

Néant

☐

*

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	18% ⁽¹⁾	15%	0%
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs 1 - (2 + 3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice 2058 A-SD ligne XI) (ou déficit 2058 A-SD ligne XJ) 6	831 877
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10	
Réévaluations libres 11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13	831 877

SADE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préliminaire

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Etat de suivi des sursis et des reports d'imposition

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Etat de suivi des sursis et des reports d'imposition

SUIVPVSUIM (2024)

Désignation de l'entreprise apporteuse :

LANCE DARRIEU LACOSTE ET COMPAGNIE
SIREN : 502075922 11R.PORTALIS 75008 PARIS

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SDPF SIREN : 379875586
4 RUE D'ARGENSON 75008 PARIS

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art. 210 A et 210 B du CGI)

x

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art. 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art. 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art. 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art. 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art. 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES					
BIENS	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
NON AMORTISSABLES					
Fonds commercial	518 125	518 125			518 125
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES					
BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210 B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à un apport de branche complète d'activité.

Liste des sociétés membres du groupe



2029-B-SD
(2024)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES
N° SIREN de la société mère: 379875586
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023

I-A : Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1 ^{er} exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente (intégration horizontale)	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	3 5 0 3 3 9 4 5 3	Adresse		Non	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	A2BCD					
Adresse	44 R. JEAN MERMOZ 78600 MAISO					
Siren	3 0 4 4 9 7 1 8 3	Adresse		Non	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	ATRIUM GESTION P ARIS 8					
Adresse	4 RUE D'ARGENSON 75008 PARIS					
Siren	6 3 2 0 1 8 5 0 3	Adresse		Non	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	ATRIUM GESTION PARIS 15					
Adresse	55 RUE FONDARY 75015 PARIS					

I-B : Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	Statut de l'entreprise (3)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
				Directe (2)	Indirecte (2)
Dénomination					
Adresse					
Dénomination					
Adresse					
Dénomination					
Adresse					

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préliminaire.

II A : Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés										Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	
Siren										Adresse	
Forme Juridique											
Dénomination											
Adresse											
Siren										Adresse	
Forme Juridique											
Dénomination											
Adresse											
Siren										Adresse	
Forme Juridique											
Dénomination											
Adresse											

II B : Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut antérieur de l'entreprise (3)
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			

(1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.

(2) L'article 223 A du CGI précise que la détention de 95 % au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95% au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux

(3) Préciser la mention : « société intermédiaire », « entité mère non résidente » ou « société étrangère »

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

N° 2029B1 (2024)
PAGE 1/4

I-A: Liste des sociétés résidentes du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1 ^{er} exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	834956922	Adresse 17 PARIS		Non	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	ATRIUM GESTION PARIS					
Adresse	16 R.J.BINGEN 75017					
Siren	722030129	Adresse LEVI		Non	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	CAB.GESTION SOUTOUL					
Adresse	37 R.L.MICHEML 92300					
Siren	572149581	Adresse P		Non	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PG LANCE					
Adresse	2 R.CHATEAUDUN 75009					
Siren	642032130	Adresse P		Non	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SOC.ETUDE ET GEST.IMMO					
Adresse	2 R.CHATEAUDUN 75009					
Siren	732005285	Adresse		Non	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SOC.ORFILA GEST.IMMOB.					
Adresse	5B R.ASILE POPINCOURT					
Siren	390046167	Adresse		Non	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PROGESTRA					
Adresse	55 R.FONDARY 75015					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préliminaire.

Relevé de solde I.S.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
FraternitéDénomination
Adresse**IMPOT SUR LES SOCIETES
ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES
RELEVÉ DE SOLDE 2024****SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES**
4 Rue D'Argenson 75008 PARIS

2572-SD

Art. 390 de l'annexe II au CGI

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

NOUVEAUTES	- Prise en compte de la contribution temporaire de solidarité pour le premier exercice ouvert à compter du 1 ^{er} Janvier 2022.		
	- Prise en compte de la créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (2LI) et de la réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilière (TZM) à compter du 1 ^{er} Janvier 2023.		
	- Rétablissement du crédit d'impôt en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire au titre des dépenses engagées entre le 1 ^{er} Janvier 2023 et le 31 décembre 2024.		
	- L'article 35 de la LOI n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a instauré un nouveau crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV). Celui-ci pourra être porté en case 49 et déclaré dans les formulaires 2069-RCI ou 2068-CG, le cas échéant.		

SIREN	3	7	9	8	7	5	1	5	8	6
Exercice social du	010123		au :	311223						

I - IS Brut		Base	Taux	Montant
I-A	Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice			
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25 %)	2 257 483	25%	564 371
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)		15%	
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes			
I-A04	Autre impôt à taux particulier			
I-A05				
Total IS Brut			15	564 371

II - Créances		Montant
II-A - Créances non reportables et non restituables		
IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.		
II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputables sur IS	16
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur IS	17
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04	PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse	57
II-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
Sous total (total des lignes II-A01 à II-A05)		
II-A07	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A05 - II-A05)	564 371
II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)		
IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.		
Créances reportables et non restituables		
II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE)	40
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	
II-B03	COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie au titre de N	92
II-B04	COM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	
II-B05	TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	97
II-B06	TZM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-4 à N-1)	
Créances reportables et restituables		
II-B07	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement	65
II-B08	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement	
II-B09	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B10	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre de N	33
II-B11	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-9 à N-1)	
II-B12	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N	34
II-B13	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	
II-B14	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N	31
II-B15	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B16	CRC - Crédit impôt recherche collaborative au titre de N	95
II-B17	CRC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B18	2LI - Créance impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	96
II-B19	2LI - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B20	Nouvelles créances non répertoriées de N	50
II-B21	Type de créance portée dans la ligne II-B20	
II-B22	Sous total (total II-B01 à II-B20 sauf la ligne II-B12 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)	6 000
II-B23	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 - II-B22)	558 371
II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice		
IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.		
II-C01	FQR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25
II-C05	BID - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	48
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'œuvres audiovisuelles	53

II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	66
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	68
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62
II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif (montant du préfinancement 67)	63
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement (montant du préfinancement 68)	66
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant	70
II-C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	87
II-C17	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques et du cirque	89
II-C18	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate	90
II-C19	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale	91
II-C20	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales	93
II-C21	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49
II-C22	Type de créance portée dans la ligne II-C21	
II-C23	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C21 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)	
II-C24	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B23-II-C23)	558 371

II-D - Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	356 656
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C24 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C24) est reporté en case 06		

II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38
--------	---	----

III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter 2C)

	Case	Taux	Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3,30%	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)		
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08		

IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locaux (CRL)

	Montant
IV-A01	Montant du chiffre d'affaires soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09

V - Montant de la contribution temporaire de solidarité (CTS)

	Montant
V-A01	Assiette de la contribution temporaire de solidarité
V-A02	Montant de la contribution temporaire de solidarité (Ligne V-A01 x 33 %)

RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01 201 715	06
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Contribution temporaire de solidarité	05	
Totaux	05 201 715	10

Montant à payer (case 06 - case 10) 11 201 715
ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05) 12

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant 13

Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée (TVA ou TS ou TVS ou PEEC) Montant à payer après imputation 201 715

Date limite de paiement Montant à imputer

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, PEEC)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF) 14

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera réduite de la somme que vous avez indiquée.

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date	18/03/2024	Téléphone	01.56.59.25 25
Chèque	☐	Télépaiement	☐
Virement	☐		

Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)

Paiement du relié de soldo par « Imputation » Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS)

Contribution visée	Date limite de paiement	Montant à imputer
--------------------	-------------------------	-------------------

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme	Date :	N° d'opération	Date de réception
-------	--------	----------------	-------------------

Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES-
SDPF**

Siège Social : 4, rue d'Argenson

75008 PARIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 75 104 Euros

N° Siren : 379 875 586



Rapport du Commissaire aux comptes
sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



**CABINET PÉRON
& ASSOCIÉS**

27 rue Alfred Nobel
77420 Champs sur Marne

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

À l'Assemblée générale de la SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES - SDPF

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES-SDPF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la valorisation des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations par comparaison avec les réalisations et par entretien avec la direction et à revoir les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champs Sur Marne, le 14 juin 2024

Le commissaire aux comptes

CABINET PÉRON & ASSOCIÉS

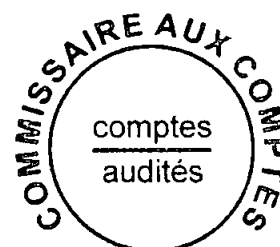


Jean François PÉRON

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

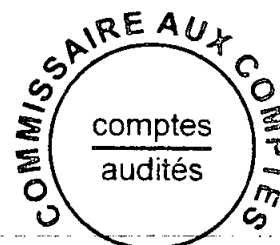
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	518 125		518 125	518 125	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	32 213	15 642	16 571	4 331	12 240
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations	19 348 934		19 348 934	19 348 934	
Créances rattachées à des participations	4 148		4 148	31 568	- 27 420
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	20 735		20 735	20 494	241
TOTAL (I)	19 924 154	15 642	19 908 512	19 923 453	- 14 941
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	1 130 384		1 130 384	371 535	758 849
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs				4 894	- 4 894
· Personnel					
· Organismes sociaux					
· Etat, impôts sur les bénéfices				89 882	- 89 882
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 807		9 807	17 813	- 8 006
· Autres	2 513 106		2 513 106	169 824	2 343 282
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	520 143	31 292	488 851	193 449	295 402
Disponibilités	350 529		350 529	602 151	- 251 622
Charges constatées d'avance	32 492		32 492	63 869	- 31 377
TOTAL (II)	4 556 462	31 292	4 525 170	1 513 416	3 011 754
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	24 480 616	46 934	24 433 683	21 436 869	2 996 814



Bilan PASSIF

Présenté en Euros

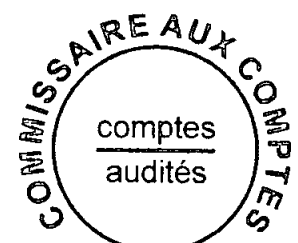
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 75 104 Euros)	75 104	75 104	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 964 896	2 964 896	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	7 510	7 510	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	12 092 063	12 148 760	- 56 697
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	3 219 012	652 097	2 566 915
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	18 358 585	15 848 367	2 510 218
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	3 897 691	2 908 617	989 074
. Découverts, concours bancaires	7 279		7 279
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	783 085	1 416 962	- 633 877
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 479	118 912	- 19 433
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	424 684	524 689	- 100 005
. Organismes sociaux	379 322	366 422	12 900
. Etat, impôts sur les bénéfices	201 715		201 715
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	234 830	81 493	153 337
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	47 014	53 068	- 6 054
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		118 339	- 118 339
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	6 075 098	5 588 501	486 597
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	24 433 683	21 436 869	2 996 814



Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	3 611 987		3 611 987	3 408 093	203 894	5.98
Chiffres d'affaires Nets	3 611 987		3 611 987	3 408 093	203 894	5.98
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçue						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge				2 732	- 2 732	-100
Autres Produits		2 059		491	1 568	319.35
Total des produits d'exploitation		3 614 046		3 411 316	202 730	5.94
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements		266		692	- 426	-61.56
Variation de stock matières premières et autres approv.						
Autres achats et charges externes		569 651		651 301	- 81 650	-12.54
Impôts, taxes et versements assimilés		42 209		53 952	- 11 743	-21.77
Salaires et traitements		1 513 666		1 439 415	74 251	5.16
Charges sociales		666 916		679 992	- 13 076	-1.92
Dotations aux amortissements sur immobilisations		4 207		10 804	- 6 597	-61.06
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges		223		176	47	26.70
Total des charges d'exploitation		2 797 139		2 836 332	- 39 193	-1.38
RESULTAT EXPLOITATION		816 907		574 985	241 922	42.07
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations		2 680 000		768	2 679 232	N/S
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés		95 392		15 811	79 581	503.33
Reprises sur provisions et transferts de charge		23 315		1 688	21 627	N/S
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		785			785	N/S
Total des produits financiers		2 799 493		18 268	2 781 225	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions		8 564		35 941	- 27 377	-76.17
Intérêts et charges assimilées		166 296		49 562	116 734	235.53
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		10 993			10 993	N/S
Total des charges financières		185 854		85 504	100 350	117.36
RESULTAT FINANCIER		2 613 639		-67 236	2 680 875	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		3 430 546		507 749	2 922 797	575.64



Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	411	35 000	- 34 589	-98.83
Produits exceptionnels sur opérations en capital		597 543	- 597 543	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	411	632 543	- 632 132	-99.94
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	4 096	4 279	- 183	-4.28
Charges exceptionnels sur opérations en capital		301 838	- 301 838	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	4 096	306 116	- 302 020	-98.66
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 685	326 427	- 330 112	-101.13
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	207 849	182 078	25 771	14.15
Total des Produits	6 413 949	4 062 126	2 351 823	57.90
Total des charges	3 194 938	3 410 029	- 215 091	-6.31
RESULTAT NET	3 219 012	652 097	2 566 915	393.64
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				



Annexe Légale

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 24 433 682,82 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 3 219 011,50 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

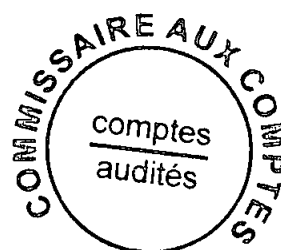
- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Fonds commercial
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Dettes garanties par sûretés réelles
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations



Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

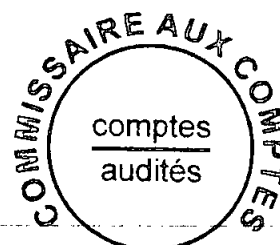
Constructions	de 10 à 50 ans
Agencements, aménagements, installations	Non amortissable
Matériel de bureau et informatique	03 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



FONDS COMMERCIAL

En conformité avec le règlement ANC N° 2015-07, les malis techniques résultants des opérations de fusions et opérations assimilées, ont été affectés en fonds commerciaux. Ils ont une durée d'utilisation non limitée et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Pour les actifs incorporels non amortissables, des tests de dépréciation sont effectués au minimum une fois par an, ainsi que chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur.

Le fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan possède une durée d'utilisation non limitée dans le temps (règlement n° 2015-06 de l'Autorité des normes comptables). De ce fait, un test de dépréciation est réalisé à chaque exercice.

La valeur recouvrable est appréciée sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Une provision pour dépréciation est constituée au titre de l'exercice si l'évaluation du fonds de commerce est inférieure à la valeur nette comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017

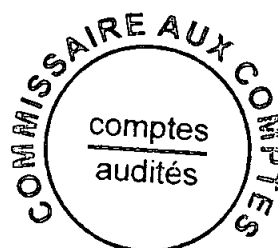
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle**Intégration Fiscale :**

La SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES (SDPF) a opté à compter du 1er janvier 2020, pour une durée de cinq exercices, pour le régime de groupe prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts et se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés. Ce groupe a été formé avec les sociétés détenues par elle et qui sont au nombre de neuf au 31 décembre 2023.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

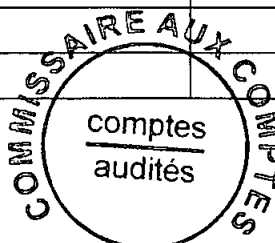
NEANT



Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	518 125		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	15 766		16 446
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	15 766		16 446
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	19 380 502		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	20 494		240
TOTAL	19 400 996		240
TOTAL GENERAL	19 934 888		16 687

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			518 125	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			32 213	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			32 213	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		27 420	19 353 082	
Autres titres immobilisés			20 735	
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL		27 420	19 373 817	
TOTAL GENERAL		27 420	19 924 154	



Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 435	4 207		15 642
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	11 435	4 207		15 642
TOTAL GENERAL	11 435	4 207		15 642

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 207				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	4 207				
TOTAL GENERAL	4 207				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				



Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	46 043	8 564	23 315	31 292
TOTAL Dépréciations	46 043	8 564	23 315	31 292
TOTAL GENERAL	46 043	8 564	23 315	31 292
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		8 564	23 315	



Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	4 148		4 148
Prêts			
Autres immobilisations financières	20 735		20 735
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 130 384	1 130 384	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	9 807	9 807	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	2 513 106	2 513 106	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	32 492	32 492	
TOTAL GENERAL	3 710 673	3 685 790	24 883
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	7 279	7 279		
- plus d'un an	3 897 691	628 098	2 848 918	420 675
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	99 479	99 479		
Personnel et comptes rattachés	424 684	424 684		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	379 322	379 322		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	201 715	201 715		
- T.V.A	234 830	234 830		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	47 014	47 014		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	783 085	783 085		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	6 075 098	2 805 505	2 848 918	420 675
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 008 912			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
TUP LDL			518 125	518 125

Charges à payer et avoirs à établir

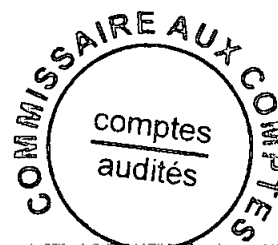
Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 924
Emprunts et dettes financières divers	2 975
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 560
Dettes fiscales et sociales	690 157
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	717 615

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	32 492	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	32 492	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 694	16.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	4 694	16.00



Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	3 611 987
TOTAL	3 611 987

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	3 611 987
TOTAL	3 611 987

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	3 430 546	207 969
Résultat exceptionnel (et participation)	-3 685	
Résultat comptable	3 426 861	207 969

Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises sœurs, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.



Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
EMPRUNT PG LANCE – capital restant du :	415 751
EMPRUNT BANQUE DELUBAC – capital restant du :	31 579
EMPRUNT NEOTEEM – capital restant du :	770 836
EMPRUNT TRAVAUX RUE DE LA POMPE – capital restant du :	1 788 220
EMPRUNT BRED 138 ECH. 23/01/24 – capital restant du :	72 827
EMPRUNT A2BCD – capital restant du :	681 559
EMPRUNT IDV – capital restant du :	134 994
TOTAL	3 895 766

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	6 035
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	6 035

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	9	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	10	



Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		114 105	
TOTAL		114 105	

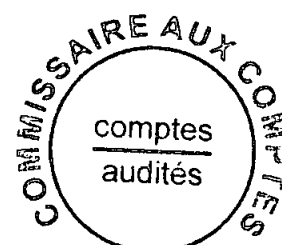
Commentaires :

La société ne comptabilise pas de provisions au titre montant de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite des salariés.

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements :

Age de départ : 64 ans
Taux d'actualisation : 3,17 %
Taux de croissance des salaires : 2% constant
Table de mortalité : TV 88/90

Selon ces paramètres, l'engagement en matière de retraite au 31 décembre 2023 s'élève à 114.105 euros.



Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	75 104	75 104	75 104	75 104	75 104
b) Nombre d'actions émises	4 694	4 694	4 694	4 694	4 694
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 611 987	3 408 093	3 379 872	3 256 448	3 252 200
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	3 416 316	879 232	1 740 332	2 702 334	318 398
c) Impôt sur les bénéfices	207 849	182 078	169 237	264 664	100 645
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	3 208 467	697 154	1 571 095	2 437 670	217 753
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	3 219 012	652 097	1 565 612	2 412 493	220 978
f) Montants des bénéfices distribués	708 794	668 600	605 546		
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	684	149	335	519	46
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	686	139	334	514	47
c) Dividende versé à chaque action	151	142	129		
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	10	10	10	10	10
b) Montant de la masse salariale	1 513 666	1 439 415	1 249 633	1 252 760	1 200 757
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	666 916	679 992	589 313	598 621	682 283

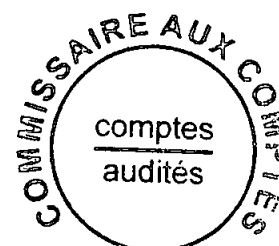


Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ATRIUM GESTION	92 000	1 081 685	100	1 429 078	1 429 078	17 044		6 988 073	207 379	1 280 000
SCI ORION	2 000	2 348 628	51	1 020	1 020	1 816 960		773 236	(1 022 755)	
CAB.GUY SOUTOUL	432 500	280 209	100	2 255 902	2 255 902	(345 624)		4 410 806	245 620	300 000
SOGI	163 882	619 789	100	5 800 000	5 800 000	(302 557)		3 981 358	219 861	400 000
PROGESTRA	22 867	(100 182)	100	1 168 560	1 168 560	126 089		819 171	1 827	
SEGINE	50 000	213 818	100	1 556 563	1 556 563	205 343		2 913 455	98 670	200 000
ATRIUM 15	50 000	246 526	100	750 000	750 000			2 396 938	64 304	
ATRIUM 17	50 000	429 549	100	996 699	996 699	215 493		4 590 268	180 647	400 000
A2BCD	105 000	311 806	100	2 490 877	2 490 877	3 759		3 829 036	10 394	
PG LANCE	100 000	108 491	100	1 900 234	1 957	(7 030)		1 747 242	46 006	100 000
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
NEOTEEM (1)	985 144	554 648	10	1 000 000	1 000 000				(649 409)	
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

(1) : Situation au 31 décembre 2021

